



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.98 Séance du 18 décembre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 décembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 décembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Audrey TRACOL a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section AS n°80 et n°81 appartenant aux consorts BRINGUIER**

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Dans le cadre d'un aménagement d'un espace de détente, la commune envisage d'acquérir les parcelles cadastrées section AS n°80 et n°81, d'une superficie respective de 1755 m<sup>2</sup> et 990 m<sup>2</sup>, situées Chemin de Montagne, appartenant à Mme Françoise BRINGUIER, Mme Bénédicte BRINGUIER et M. Cyrille BRINGUIER.

L'acquisition se fera au prix de 5 euros le m<sup>2</sup>.  
Les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;  
**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2016 relevant à 180 000€ le seuil de consultation obligatoire du service de France Domaine pour les acquisitions foncières réalisées à l'amiable par les communes ;  
**Vu** le courrier d'accord signé par Mme Françoise BRINGUIER, Mme Bénédicte BRINGUIER et M. Cyrille BRINGUIER le 23/11/2023 et le 01/12/2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AS n°80 et n°81 d'une superficie totale de 2 745 m<sup>2</sup>, située Chemin de Montagne, au prix de 5 euros le m<sup>2</sup> ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte authentique de vente seront à la charge de la commune ;
- **DÉSIGNE** Maître Caroline GREGOIRE, notaire à Romans sur Isère, pour les consorts BRINGUIER et Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans sur Isère, pour la commune afin de rédiger l'acte authentique de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231218-DELIB2023\_

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 026-212600886-20231218-DELIB2023\_98-DE



Département :  
DROME  
  
Commune :  
CHATUZANGE-LE-GOUBET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AS  
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/12/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

SDIF de la Drome  
15 avenue de Romans 26021  
26021 VALENCE CEDEX  
tél. 04-75-79-50-17 -fax  
sdif.drome@dgifp.finances.gouv.fr

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2023 - 098

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

